



Une synergie d'action renforcée entre acteurs de la chaîne pénale congolaise et l'ACAT Congo au service des oublié.es de la justice

Paris, Brazzaville, le 18 décembre 2019 – *La FIACAT et l'ACAT Congo ont organisé les 17 et 18 décembre 2019 à Brazzaville un atelier de capitalisation sur « le projet de lutte contre la détention préventive abusive en République du Congo : bilan et perspectives trois ans après sa mise en œuvre », en présence des personnels judiciaire et pénitentiaire et de la société civile.*

Ce projet est mis en œuvre grâce à la collaboration du ministère de la Justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones, et des acteurs de la société civile congolaise qui travaillent sur la question de l'humanisation des prisons. Il est soutenu par l'Agence française de développement, MISSIO et Tavola Valdese.

Cet atelier a permis aux 40 participants (personnels pénitentiaire et judiciaire, aumôniers de prison, visiteurs de prison bénévoles) de faire état des résultats de l'action menée depuis désormais 3 ans dans les prisons de Pointe-Noire et Brazzaville et d'entrevoir les bonnes pratiques à démultiplier vers les juridictions de Ouesso et de Dolisie. Au 31 octobre 2019, l'ACAT Congo peut se féliciter d'avoir identifié plus de 500 cas de détention préventive abusive et permis l'obtention de 60% de décision de justice.

La première journée d'atelier a laissé place à des débats en présence des intervenants praticiens et théoriciens du droit, portant notamment sur « la problématique de la contribution des ONG dans le développement des politiques publiques de lutte contre la surpopulation carcérale », « la collaboration entre les ONG et l'administration pénitentiaire », ou encore « la présentation des résultats du programme après 3 ans d'exercice ».

A l'issue de ces débats, lors de la deuxième journée, des travaux en groupes ont permis d'élaborer conjointement une feuille de route transmise au ministère de la Justice pour améliorer le cadre de coopération entre les différents acteurs de la chaîne pénale

Ainsi, une série de recommandations a été formulée, telles que :

- renforcer la synergie d'action entre les acteurs de la chaîne pénale (magistrats, personnel pénitentiaire, avocats et organisation de la société civile) ;
- diligenter l'adoption et la promulgation des codes révisés : code pénal, code de procédure pénale et code pénitentiaire ;
- veiller au renforcement de capacité continu des acteurs pénitentiaire et judiciaire en matière de respect des droits des détenus ;
- moderniser le parc pénitentiaire et judiciaire (réhabilitation, construction et informatisation des systèmes de greffes).

Contacts presse :

- **FIACAT** : Lionel Grassy – lgrassy@fiacat.org +32 470 92 85 10
- **ACAT Congo** : Christian Loubassou – acatcongo_brazza@yahoo.fr +242 05 305 86 66